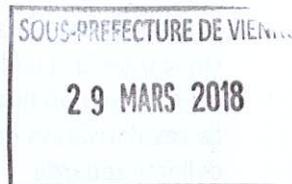


CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 mars 2018

Date de la convocation : 20/03/2018

Nombre de conseillers en exercice : 51



Etaient présents:

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Pascal CHAUMARTIN, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Adrien RUBAGOTTI, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Absents suppléés : M. Sylvain LAIGNEL représenté par son suppléant Mme Michèle PONCE, Monsieur Gérard LAMBERT représenté par son suppléant Mme Sophie GUIBOURET, M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN,

Ont donné pouvoir : M. Bernard CATELON à Mme Thérèse COROMPT, M. Christophe CHARLES à Mme Martine FAÏTA, M. Alain CLERC à M. Bernard LINAGE, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET à Mme Annie DUTRON, M. Guy MARTINET à Mme Christiane JURY, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à M. Manuel BELMONTE, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE

OBJET : **ENVIRONNEMENT – Déchets ménagers et assimilés** : avenant n°1 à la convention avec l'organisme de la filière des déchets diffus spécifiques ménagers EcoDDS, relatif au nouveau barème de soutien

Rapporteur : Bernard LOUIS

NOTE DE SYNTHÈSE

Par délibération du 3 octobre 2013, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois a autorisé la signature d'une convention avec la société EcoDDS pour la mise en place d'un programme de collecte séparée des déchets diffus spécifiques.

Par délibération du 27 février 2018, le conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération a autorisé la signature d'un avenant à la convention avec l'éco-organisme de la filière des déchets diffus spécifiques ménagers EcoDDS permettant de mettre à jour du périmètre de collecte des déchets diffus spécifiques.

Suite au renouvellement de son agrément en date du 28 décembre 2017, la société EcoDDS propose un nouveau barème de soutien aux collectivités territoriales pour la collecte séparée des déchets diffus spécifiques.

Ce barème, applicable de façon rétroactive au 1^{er} janvier 2018, est plus favorable pour les collectivités territoriales avec :

- Un soutien non financier à la formation des agents
- Un soutien à la communication locale auprès des habitants de 3 centimes par habitants
- Un soutien non financier de fourniture d'Equipements de Protection Individuel (EPI)
- La revalorisation de la prise en charge d'une part fixe et d'une part variable des coûts de la collecte séparée

L'application de ce nouveau barème doit permettre une augmentation de plus de 50 % du soutien financier versé à Vienne Condrieu Agglomération, estimé à 8500 euros.

Ainsi, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la signature de l'avenant à la convention relatif au nouveau barème de soutien avec l'organisme de la filière des déchets diffus spécifiques ménagers EcoDDS.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°13-191 du 3 octobre 2013 du Conseil Communautaire de ViennAgglo autorisant la signature d'une convention avec la société EcoDDS,

VU la délibération n°18-109 du 27 février 2018 du Conseil Communautaire autorisant la signature d'un avenant à la convention permettant de mettre à jour le périmètre de collecte des déchets diffus spécifiques,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention avec l'organisme de la filière des déchets diffus spécifiques ménagers EcoDDS, relatif au nouveau barème de soutien.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer l'avenant précité et tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 27 mars 2018

Le Président certifie que la présente délibération
et a été publiée le **30 MARS 2018**



Pour extrait certifié conforme
Le Président,


Thierry KOVACS